

permettre aux producteurs de tirer profit de la technologie qu'ils connaissent bien.

Les députés ne se rendent peut-être pas compte que ces dernières années, les cultivateurs n'ont pas appliqué une grande partie de la technologie qu'ils connaissent. Ils n'ont pas utilisé d'engrais, notamment, dans la mesure qui s'imposerait même en fonction du prix du produit, ou si l'ensemble de la production était vendable. Ils ne l'ont pas fait en partie à cause du manque d'argent comptant et en partie parce qu'ils ont constaté qu'ils produisaient pour l'entreposage—alors qu'ils savaient que les stocks étaient déjà suffisants à leur propre point de vue économique. C'est pourquoi nous avons bon espoir qu'un redoublement d'efforts pour rendre la production le plus sensible possible aux besoins du marché nous permettra de produire en fonction des ventes prévisibles, et de vendre de plus en plus. Quoi que nous fassions pour améliorer le marché, il y aura toujours de bonnes et de mauvaises années en ce qui concerne les ventes et il semble souhaitable, par conséquent, de régler le problème immédiatement. Chose certaine, nous devons éviter de semer la panique parmi les agriculteurs.

Les difficultés auxquelles ils font face pour adapter leurs exploitations à l'évolution sont déjà assez réelles. L'évolution de la technique exerce une pression en faveur de l'agrandissement des fermes. Il faut le reconnaître et chercher à aider les cultivateurs désireux de s'adapter à la situation. Les agriculteurs qui veulent acquérir de nouvelles terres devraient recevoir l'aide nécessaire. Nos programmes d'aide au regroupement des fermes doivent assister aussi ceux qui veulent abandonner l'agriculture. C'est là encore un point de notre programme de dépenses actuel qui portera beaucoup plus de fruits que la distribution de fonds sans l'assurance de résultats directs. C'est l'augmentation des revenus que nous vaudront les propositions budgétaires et la restructuration du régime de l'impôt qui rend possible une grande partie de cet effort. Je le répète, pour de nombreux cultivateurs en mauvaise passe, la hausse des exemptions allégera beaucoup, avec le temps, le fardeau qu'ils ont porté en tant que contribuables et c'est donc un changement que j'accueille avec un plaisir tout particulier.

**M. Peters:** Le ministre me permet-il de lui poser une question?

**M. Bell:** Je ne veux pas me montrer injuste mais nous avons toute une liste d'orateurs—j'ai demandé à tout le monde d'abrégé les discours dans l'espoir que nous puissions donner à tous les députés qui le désirent l'occasion de participer au débat. Je crois donc qu'il faudrait prendre garde avant d'accorder du temps supplémentaire.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le ministre a, naturellement, reçu l'autorisation de prolonger son discours du consentement unanime de la Chambre. Je vois que le député de Témiskaming fait signe qu'il accepte ce que vient de dire le député.

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, notre pays se trouve, je pense, à la croisée des chemins à

plusieurs égards, notamment les modifications constitutionnelles, les relations futures avec le Royaume-Uni advenant que ce pays adhère au Marché commun et le rôle du secteur public dans notre économie. Voilà autant de questions importantes qui doivent retenir l'attention des Canadiens. La dernière est mentionnée dans le budget que nous sommes à étudier.

Avant d'aborder des aspects précis de ce budget, il serait peut-être sage d'étudier les objets d'un budget. A mon avis, il sont au nombre de trois: premièrement, définir les besoins du gouvernement, deuxièmement, définir les relations entre le secteur public et le secteur privé et, troisièmement, servir de moyen pour assurer une nouvelle répartition des richesses. A ce propos, il est intéressant de noter l'opinion exprimée par le ministre des Finances (M. Benson), comme en fait foi le hansard, à la page 6893:

Il (le régime fiscal) doit être sensible aux besoins économiques et sociaux du pays. Il ne doit pas faire obstacle à la croissance régulière et constante et à la prospérité de l'économie. Dans certains cas, il doit en outre stimuler les secteurs les moins dynamiques de l'économie.

Parfait, mais regardons ce qui arrive à notre économie. Bien qu'il soit peu agréable de le constater, elle est stagnante. Au premier trimestre de cette année, l'accroissement réel s'est élevé à seulement six-dixièmes de 1 p. 100, avec une légère amélioration au deuxième trimestre. Si l'année en cours doit connaître une croissance raisonnable aux trois premiers et quatrième trimestres, l'économie devra accomplir presque des miracles et le gouvernement actuel, même encouragé par l'optimisme du ministre des Finances, n'est pas sur le point d'en réaliser.

Au début de mai, il y avait largement plus de 800,000 prestataires inscrits aux rôles de la Commission d'assurance-chômage. Ce chiffre dénote une augmentation de presque 20 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. Parmi nos industries, y en a-t-il de solides? L'agriculture a connu une année désastreuse; l'industrie chimique et l'industrie papetière se sont encore plus mal comportées. L'industrie textile est dans une passe difficile; notre industrie électronique ne va pas tellement mieux; et plus récemment, une incertitude de mauvais augure a entouré l'accord commercial sur l'automobile signé avec les États-Unis, l'un des rares points prometteurs d'une économie par ailleurs déprimée et en crise.

● (Midi)

Le niveau du dollar canadien est toujours un sujet de très grande préoccupation pour les exportateurs. Il a été libéré par le gouvernement en mai 1970 et on l'a laissé atteindre la même parité que le dollar des États-Unis. Les conséquences en ont été presque ruineuses pour nombre d'exportateurs canadiens, notamment ceux de l'industrie papetière. Le budget lui-même offre remarquablement peu. Les réformes fiscales à débattre plus tard au cours de l'année sont obscures et leurs répercussions économiques sont encore plus imprévisibles pour l'instant.

La suppression de la surtaxe de 1.5 p. 100 pour cette année apporte réellement le seul allègement fiscal au sens des affaires. La suppression de la taxe de vente sur la margarine rend tout simplement équitable la concurrence que se font deux produits semblables; la suppression de